

aw

N/Réf: 073 /DG/ JB//GK

Yaoundé, le 13 Avril 2020

**Décision n° 007 /D/CHC/HILTON/CIPM/DG/GK
PORTANT ATRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRE N°
02/AONO/HILTON/CHC/CIPM/2020 DU 24 FEVRIER 2020 POUR L'ETANCHEITE
DE LA TOITURE DU HILTON YAOUNDE CHC.**

Le Directeur Général du Hilton Yaoundé CHC décide,

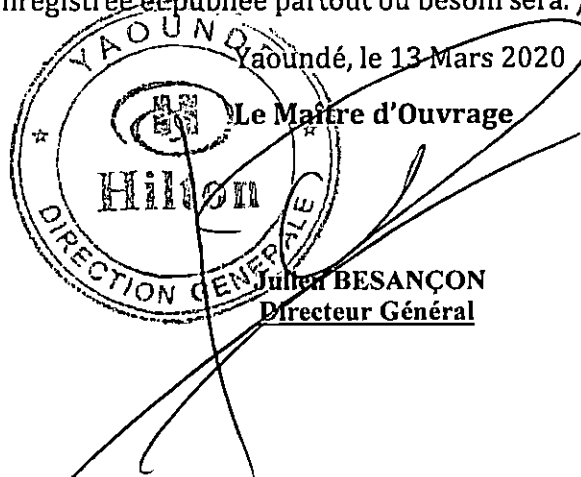
- Vu** la constitution ;
Vu La loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques;
Vu La loi n° 2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu La loi des finances n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de finance de la république du Cameroun pour l'exercice 2019;
Vu Le décret n° 2018/4992/PM du 21 juin 2018 fixant les règles régissant dans le processus de maturation des projets d'investissement publics;
Vu Le décret n° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques;
Vu Le Dossier d'Appel d'Offres n°02/AONO/CHC/HILTON/CIPM/2020 du 24 Février 2020 relatif à l'étanchéité de la toiture du Hilton Hôtel Yaoundé.

DECIDE

Article 1^{er} : l'entreprise dont le nom suit est déclarée adjudicataire du marché relatif à l'appel d'offres N°02/AONO/CHC/HILTON/CIPM/2020 du 24 Février 2020 relatif à l'étanchéité de la toiture pour le Hilton Yaoundé CHC. Il s'agit de :

Désignation	Adjudicataire	Contact (s)	Montant TTC du marché (FCFA)	Délai d'exécution
1 ^{er}	ALL BUILDING COMPANY	BP : 8322 Douala, Tel : 699 92 50 97/ 233 41 07 44	173 327 085	10 Mois

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 13 Mars 2020
Le Maître d'Ouvrage

Julien BESANÇON
Directeur Général

Ampliations :

- ARMP
- Pdt/CIPM
- Entreprise adjudicataire
- CHC
- ARCHIVES